

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 11 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze et le onze mars à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Sandra AUDRAN, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN,

EXCUSES : Olivier DELEVOYE donne pouvoir à Serge WATTEEUW jusqu'à son arrivée
Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE jusqu'à son arrivée

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 12 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 24 février 2014

DATE AFFICHAGE : 24 février 2014

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

M. le Maire introduit le dernier conseil municipal par un bilan des six années écoulées, il conclut que celui-ci est très positif et que l'on a non seulement rempli nos engagements mais que l'on est allé bien au-delà dans la réalisation de certains travaux. Il exprime ses remerciements et sa reconnaissance à tous les membres du conseil. Il fait remarquer qu'il a eu beaucoup de satisfaction à travailler avec ce conseil et qu'il regrettait les deux dernières démissions qui sont venues un peu ternir l'ambiance très conviviale de nos rencontres.

1 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013

Compte Administratif 2013

Marie DELEVOYE, secrétaire de mairie présente le compte administratif 2013. Après lecture des différents comptes, celui-ci fait ressortir un excédent de fonctionnement de 292.060,61 €, un excédent d'investissement de 265.845,60 € et un reste à réaliser de 151.775,75 € pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et une abstention (M. le Maire ne prenant pas part au vote), approuve le Compte Administratif 2013.

Compte de gestion 2013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter l'exécution budgétaire de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant la régularité des opérations

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, par 11 voix pour (M. le Maire ne prenant pas part au vote), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

A la lecture de ce Compte de Gestion, le résultat de l'exercice 2013 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 292.060,01 € et un excédent d'investissement de 265.845,60 €. En tenant compte de l'excédent antérieur de fonctionnement de 645.084,08 €, du déficit antérieur d'investissement de 218.175,79 € et de la part affectée à l'investissement pour apurer le déficit d'investissement et régler les restes à réaliser, le Compte de Gestion fait ressortir un excédent cumulé d'investissement de 47.669,81 € et un excédent cumulé de fonctionnement de 601.455,92 € soit un résultat de clôture de l'exercice 2013 excédentaire de 649.125,73 €

3 – VENTE DES TERRAINS RUE DES GLYCINES

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 21 juin 2013 sur la vente des terrains rue des Glycines pour laquelle le tarif retenu pour chaque parcelle était d'environ 200 € le m².

Il précise au conseil qu'il a rencontré le notaire pour préparer cette vente. Il est nécessaire maintenant de se rapprocher du service des Domaines pour obtenir une évaluation des parcelles mises en vente. Il rappelle que la seule proposition reçue à ce jour a été déposée par Madame Florence DAEMS et propose donc d'apporter une réponse favorable à cette personne. Le prix de vente ne pourra pas bien sûr être inférieur à l'avis donné par les Domaines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- prend acte de la candidature de Melle Florence DAEMS et émet un avis favorable à l'attribution d'une des parcelles, sous réserve d'un accord financier conforme aux prix proposés par la Brigade d'Évaluations Domaniales.

- autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en vente de cette 1^{ère} parcelle.

4 – TRAVAUX RUE DU 24 AOUT ET ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

M. le Maire rappelle qu'une réunion avec les habitants de la rue du 24 août s'est tenue le 11 février dernier et qu'elle a permis de dégager des remarques pertinentes pour l'avancement du projet. Il informe le conseil d'une prochaine réunion de travail avec les instances concernées prévue le 20 mars à 9h30 en mairie.

Le SERMEP ayant fait l'étude estimative du coût de l'enfouissement des réseaux, M. le Maire soumet au conseil cette proposition afin de l'intégrer au budget 2014. Pour une complète information, il donne lecture des différents devis pour cette étude :

- Enfouissement Basse Tension : 75.992,88 € HT
- Enfouissement Éclairage Public : 40.483,08 € HT
- Enfouissement France Télécom : 59.920,66 € HT
- Remplacement de l'éclairage public est estimé 89.000 € TTC

Soit un coût total estimé à 265.396,62 €.

Il ajoute qu'une subvention a été sollicitée auprès de la FEAL celle-ci pourrait atteindre au maximum 40 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager les démarches pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la rue du 24 août.

5 – CONVENTION CHEMIN DU RIEZ

Suite à la difficulté pour le géomètre de finaliser le dossier et compte tenu de la volonté de la commune de lancer au plus vite les travaux d'aménagement du chemin du Riez, M. le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de passage avec le propriétaire de la dernière parcelle en l'attente d'une acquisition définitive.

M. le Maire donne lecture d'une proposition de convention de passage, d'aménagement et d'entretien du chemin piétonnier déterminant à la fois les engagements et les responsabilités de chacun, il soumet cette convention au conseil pour avis et remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la rédaction de cette convention pour déterminer les modalités d'autorisation de passage du chemin piétonnier du Riez et autorise M. le Maire à signer celle-ci avec le propriétaire de la parcelle.

6 – TRAVAUX ÉGLISE

M. le Maire apporte quelques informations sur ce chantier. Les soubassements des piliers du clocher sont terminés, il reste la partie basse de la façade à terminer.

Un nouveau marché pour la réfection des façades de l'église a été relancé en date du 24 février 2014, les offres sont à remettre pour le 24 mars 2014.

Les travaux de toiture qui devaient démarrer mi-février ont été décalés pour permettre la mise en œuvre du plan de désamiantage lié à l'enlèvement des ardoises actuelles.

7- TARIF COLUMBARIUM

M. le Maire soumet au conseil municipal la révision du tarif pour l'obtention d'une urne au columbarium de la commune, il rappelle que le tarif actuel est de 400 € pour 30 ans, il propose de revoir à la hausse cette tarification compte-tenu du coût d'acquisition et d'installation des nouvelles cases.

Après discussion sur le prix de revient d'un columbarium, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de couvrir la dépense initiale faite par la commune et de passer le coût d'une case deux urnes à 525 €.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

- Evolution du site internet de la commune :

Afin de faciliter les mises à jour et d'améliorer l'image et le contenu du site, des travaux ont été entrepris. Ces aménagements sont présentés au conseil municipal afin de recueillir les remarques et les idées d'évolution.

- Stèle en mémoire de M. Gérard Motte :

Le projet qui a été retravaillé, est présenté ainsi que le prix de réalisation. Le conseil donne son accord sur la maquette et l'achat. Afin de valider la proposition financière, il est convenu de procéder à une autre consultation.

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance

Marie FOUTRY

Le Maire,

Alain DUTHOIT